



AUDIOVISUEL

TV sur mobile : des dizaines de candidats, dont « Les Echos »

L'appel à candidatures lancé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour treize canaux de télévision sur téléphone mobile a emporté un vif succès. Plusieurs dizaines de dossiers (une trentaine au moins, voire une quarantaine) ont été déposés hier avant 17 heures. Le gendarme de l'audiovisuel doit, d'ici à avril, désigner les heureux élus. Aucun groupe ne pourra décrocher plus de trois canaux.

Parmi les candidats figure le groupe Les Echos, associé à l'Équipe TV et la chaîne hippique Equidia. Via une société commune créée pour l'occasion, les trois partenaires proposent une chaîne « centrée sur le sport et l'information », qui combinera des « journaux télévisés », des magazines et des retransmissions d'événements en direct. Dans un communiqué, ils soulignent être « indépendants des grands groupes audiovisuels » et détenir chacun une « marque forte ».

Orange franchit le Rubicon

La grande surprise vient d'Orange qui postule pour deux chaînes : une « générationnelle », destinée aux jeunes adultes, et une autre d'informations sportives. En réalité, il s'agira de celle déjà diffusée sur la télévision par ADSL, Internet et le réseau de téléphone mobile. Franchissant le Rubicon, la filiale de France Télécom aspire pour la première fois à devenir éditeur de chaînes de télévision en hertzien. En revanche, son rival SFR n'est pas dans la course. Autre nouveau venu : la start-up Mobibase, avec une chaîne gratuite baptisée « One TV Plus ».

Les grands groupes audiovisuels français sont tous en lice. M6 postule avec M6, W9 et Teva. Canal+ propose Canal+, i-Télé et Infosport. TF1 est candidat avec TF1, Eurosport, LCI, mais aussi avec TMC, sa filiale avec AB. Le groupe de Claude Berda propose également une déclinaison de sa chaîne NT1. Lagardère a déposé six dossiers : quatre reposant sur des

chaînes existantes (Gulli, Canal J, Virgin 17 et MCM Top) et deux fondées sur des créations de chaînes, une à destination des femmes et une autre « participative », baptisée MTP (Ma Télévision Personnelle).

Autres prétendants : NRJ et Boloré avec leurs chaînes de la TNT, NRJ 12 et Direct8. Le groupe Next RadioTV a remis trois projets : l'un qui reprendra BFM TV, et deux chaînes nouvelles, RMC Sport (informations sportives) et TBFM (informations économiques et financières) à laquelle pourrait être associée « La Tribune », que vient de racheter Alain Weill, principal actionnaire de NextRadioTV. Euronews complète la liste des prétendants. A tous ceux-là s'ajoutent trois chaînes préemptées par l'État pour la télévision publique.

Un modèle presque unanime

Parallèlement, un accord a été trouvé sur le modèle économique entre les principales chaînes – à l'exception notable d'Orange. Selon les signataires, « dans un premier temps, les revenus publicitaires ne seront pas suffisants pour couvrir les coûts de diffusion. Il est donc opportun de mettre en place des mécanismes permettant aux utilisateurs de contribuer au financement du réseau ». L'accord prévoit deux possibilités : soit le paiement d'une redevance mensuelle, soit une surtaxe sur le prix de vente du récepteur (quand il s'agit d'un téléviseur de poche). Cet argent « serait consacré au financement du réseau ». « Cette charte n'impose pas un modèle gratuit ou payant pour le spectateur, souligne le directeur général adjoint de Canal+, Guy Lafarge, initiateur principal de l'accord. Il pourra très bien y avoir des chaînes intégralement gratuites et d'autres payantes. Et dans le cas d'une redevance mensuelle, le distributeur pourra la faire payer au téléspectateur, la prendre à sa charge ou la fonder dans un forfait plus général. »